



---

## Communiqué de presse

La CCDS met en place des points de collecte d'équipements électriques et électroniques à Kourou et Sinnamary

Forte du succès de la mise en place du tri sélectif sur son territoire, la Communauté de Commune des Savanes souhaite insuffler le tri sélectif des déchets d'équipements électriques et électroniques, à travers la mise en place gratuite, pour les usagers, de points de collecte destinés aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Deux emplacements situés au niveau des services techniques respectifs des villes de Kourou et de Sinnamary, viennent d'être réservés à cet effet. Petit ou gros électroménager, matériel HI-FI ou informatique, désormais, les usagers qui n'ont plus l'usage d'un équipement peuvent venir s'en débarrasser après s'être rapprochés préalablement du service gestion déchet de la CCDS :

**Par téléphone :**

- **Contact Kourou : 06 94 31 31 12**
- **Contact Sinnamary/Iracoubo : 06 94 31 31 44**

**Ou par mail à l'adresse suivante : [accueil@ccds-guyane.fr](mailto:accueil@ccds-guyane.fr)**

Cette initiative s'inscrit dans une politique environnementale volontariste, visant à permettre d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants, en assurant la propreté de l'espace public d'une part et en dirigeant chaque déchet vers des filières appropriées d'autre part afin de leur permettre d'être reconditionné et revalorisé.

Trier de manière responsable, c'est préserver des ressources naturelles et une qualité de vie, dépenser moins pour les déchets valorisables et donc pouvoir financer de nouveaux projets grâce aux économies réalisées. Rien ne se perd, tout se transforme sur le territoire des savanes !

## Consignes de tri des DEEE

